

Procédure d'utilisation du Fentanyl en SMUR

Définition

Le Fentanyl est un morphinique de synthèse. De ce fait, il relève d'une législation particulière (*août 1991 du J. O, section IV* concernant l'utilisation des stupéfiants) Les ampoules disponibles au SMUR de Saint Germain en Laye sont de 500/10 ml. Le stock est de 15 ampoules dont :

- 4 se trouvent dans le véhicule, dans un casier réservé à cet effet et fermant à clé (*article 23 de l'arrêté du 10 août 1991 du J. O*).
- 11 se trouvent dans l'armoire à toxiques du SMUR située dans le service de réanimation polyvalente.

Personnes autorisées

- Médecin
- Infirmier (ère)

Objectifs

- Prise en charge des douleurs intenses aiguës ou chroniques
- Sédation chez les patients intubés et ventilés

Indications

Selon prescription médicale

Matériel

- 1 seringue de 10 ml adaptée à la taille de l'ampoule utilisée ou
- 1 seringue de 50 ml + prolongateur si utilisation au pousse – seringue électrique.
- 1 trocart
- 1 étiquette précisant le nom du produit et sa concentration.
- Avoir à proximité du matériel de réanimation respiratoire.

Procédure

1. Administration en IV directe

- Dans la majorité des cas, le Fentanyl est utilisé pur, toujours titré, afin d'atteindre la dose efficace (variable d'un patient à l'autre) en diminuant le risque d'apparition d'effets secondaires.
- L'efficacité en cours de traitement est mesurée, entre autre, par l'Échelle Visuelle Analogique d'évaluation de la douleur (EVA)
- De l'oxygène est administré systématiquement si le malade est en ventilation spontanée.

2. Administration au pousse-seringue électrique

- Dilution selon le protocole
- En complément d'éventuelles injections en IVD, afin de maintenir une sédation continue.
- Chez le patient intubé et ventilé
- Traçabilité et renouvellement des ampoules utilisées

Une feuille de relevé nominatif [se trouve dans l'armoire des toxiques (fermée à clé) en réanimation Polyvalente] est remplie après chaque utilisation. Elle comporte la date, l'heure, le nom du malade, le produit utilisé, le nombre et la dose (en toute lettre) d'ampoules utilisées, l'identification lisible du prescripteur et de l'utilisateur (avec sa signature).

Les ampoules vides doivent obligatoirement être rapportées dans l'armoire en Réanimation.

Le renouvellement du stock est effectué régulièrement par l'IDE de réanimation responsable des toxiques.

Un double contrôle est effectué :

- Quotidiennement par le médecin transporteur ;
- Hebdomadairement par le cadre infirmier de la réanimation et du SMUR.

Surveillance

1. De l'efficacité

2. Par l'absence de douleur

3. Confort du patient et effets secondaires :

- Nausées, vomissements
- Sensation vertigineuse ;
- Somnolence ;
- Dépression respiratoire (Fréquences et amplitudes respiratoires, SpO₂) ;
- Bradycardie, hypotension en cas d'hypovolémie.

